



Communiqué CFDT

Visioconférence Comité National de Concertation des ARS (CNC) du 30 novembre 2021

Le Comité National de Concertation des ARS s'est tenu par visioconférence le 30 novembre 2021 à 13h30.

Représentants l'administration : M. CHAMPION (SGMAS), M. BERNARD (DRHM)

Une déclaration liminaire intersyndicale vise la situation de l'ARS Nouvelle Aquitaine où la direction avance un projet de réorganisation présentant de nombreuses lacunes, majorant les risques psycho-sociaux pour les agents sur l'ensemble des sites.

Déclaration liminaire de la CFDT :

Au moment où l'épidémie COVID flambe à nouveau, les agences régionales de santé sont en première ligne auprès des usagers, des élus, des partenaires des réseaux de soins. Depuis février 2020, les agents des ARS font face à une crise sanitaire sans précédent.

Le ministère présente un budget 2022 où pour la deuxième fois en 11 ans le plafond d'emplois des ARS augmente (+ 118 ETP), essentiellement au travers du recrutement de CDD pour mettre en œuvre le « Ségur de la santé ». La **CFDT** regrette vivement cette augmentation en trompe l'œil : **des emplois précaires pour des missions pérennes !**

La **CFDT** constate que ces CDD ne sont pas à la hauteur des espoirs des agents et ne viennent en aucun cas compenser les 1500 postes en CDI supprimés dans le réseau des ARS en 11 ans.

Depuis trop longtemps, les ministères sociaux ont perdu des arbitrages nationaux, affectant nos compétences et nos moyens. La crise sanitaire a mis en lumière les conséquences dramatiques sur nos missions de service public. Les ministres qui se succèdent, semblent se satisfaire de renforts ponctuels et disparates de contractuels notamment en ARS !

La gestion de la crise Covid-19 dans la durée a mis à mal les ARS, provoquant une grande instabilité dans leur organisation et leurs équipes. Sur le long terme, il est nécessaire de revoir en profondeur l'organisation et les missions des ARS, les effectifs et leur dimensionnement.

Les agents des ARS sont de moins en moins nombreux, ils voient leurs **conditions de travail se dégrader** et sont sans espoir quant à la reconnaissance de leur valeur professionnelle. Pour preuve, les fiches de poste « Ségur de la santé » non proposées en interne dans certaines ARS !



Les équipes qui ont subi les vagues successives de la pandémie de plein fouet s'épuisent par le cumul des activités, dont les astreintes administratives ou techniques avec les astreintes Covid. La **CFDT** demande une synthèse par ARS du nombre d'arrêts de travail, du nombre de départs, du turn-over, des demandes de rupture conventionnelle, des cumuls d'heures supplémentaires non récupérées et non rémunérées, des réorganisations effectuées en réponse aux postes manquants.

La **CFDT** regrette que ses nombreuses alertes sur les insuffisances des lignes managériales n'aient pas été prises en compte. Aujourd'hui, dans les ARS, les collectifs de travail souffrent d'épuisement, d'un sentiment d'abandon quand les missions ne sont pas directement liées à la gestion de crise. On observe la fuite des collègues vers d'autres secteurs professionnels.

La **CFDT** demande de porter remède sans tarder à cette situation par :

- un **soutien immédiat à la ligne managériale** non plus à la demande de celle-ci mais dès lors que les difficultés se font jour,
- une **reconnaissance des compétences** des agents et une bonne utilisation de celles-ci,
- une **réelle mise à plat des moyens et des missions** avec une adéquation impérative entre les deux,
- une **mise à niveau des moyens des délégations départementales** qui souffrent, notamment les services santé-environnement.

La **CFDT** porte un regard mitigé sur le comité national de concertation des ARS :

- le comité national a joué son rôle dès lors que les sujets importants et complexes ont été examinés en amont des consultations formelles, dans le cadre de groupes de travail nationaux associant les services du ministère et les organisations syndicales ;
- mais le calendrier et les séances du comité national de concertation ne sont pas pilotées, aucun programme de travail annuel, des séances sans gestion temporelle de l'ordre du jour qui n'est jamais terminé, peu ou pas de suivi des questions posées par les partenaires sociaux.

La **CFDT** revendique, comme le prévoit le décret du 29 juillet 2020, que le **comité national de concertation négocie des accords-cadres applicables dans toutes les ARS** et servent de socle aux négociations locales. La **CFDT** demande officiellement l'ouverture de négociations nationales sur la Banque de Données Sociales et Environnementales (BDSE). Par ailleurs, la **CFDT** revendique la **création d'une commission nationale santé sécurité et conditions de travail**, associée au CNC.

Le SGMAS signale qu'un plan d'accompagnement national RH concernant les agents des ARS va être déployé et que les renforts de CDD pour la gestion de crise Covid se poursuivront en 2022. Le SGMAS indique que le ministère a récemment réajusté à la hausse ses demandes de renforts CDD pour tenir compte de l'évolution de la situation épidémiologique. S'agissant des emplois « Ségur de la santé », le SGMAS précise qu'ils sont liés à des ajouts de missions pour les ARS et en l'occurrence, même si ces postes ne peuvent pas être déclarés pérennes, ils seront budgétés aussi longtemps que dureront ces missions. Par ailleurs, concernant

l'évolution de carrière des agents des ARS, le SGMAS se déclare favorable à la mise en place d'un tableau de suivi partagé avec les représentants des organisations syndicales.

Les points de l'ordre du jour pour information.

. Présentation du PLF 2022.

La DFAS présente les éléments inscrits dans le projet de loi de finances 2022 concernant les ARS. Le plafond d'emplois augmente de + 59 ETPT (vs 118 ETP) au titre des missions du Ségur de la santé et de + 25 ETPT au titre des emplois nouveaux. Les crédits budgétaires inscrits au PLF pour le réseau ARS progressent de + 1,6% au plan national.

La **CFDT** demande si une péréquation est effectuée au plan budgétaire entre les ARS.

La DFAS indique que les dotations des ARS sont corrigées en fonction d'inducteurs de charges et par une analyse de l'adéquation missions/moyens de chaque ARS.

. **Projet d'arrêté relatif au dispositif des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes**

Pour prévenir les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans les ARS, un projet d'arrêté prévoit deux procédures de recueil et de traitement des signalements : une procédure externalisée (ligne nationale d'écoute LEA déjà existante) et une procédure interne propre à chaque ARS.

La **CFDT** interroge le SGMAS sur l'intégration optionnelle des agents de droit privé dans le dispositif de signalement de chaque ARS et l'échéance de la mise en place de ce dispositif.

Le SGMAS considère qu'au regard des questionnements des organisations syndicales les travaux sur le projet de texte doivent se poursuivre. Un groupe de travail sera constitué avec la participation des partenaires sociaux.

. **Décret modifiant le décret n° 2012-483 du 13 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales.**

Le texte vise à accroître les perspectives d'évolution de carrière des agents de catégorie C, notamment au travers d'un taux de promotion sur liste d'aptitude au choix majoré de 1 à 4%.

. Démarche FIPHFP - emploi des personnes en situation de handicap menée en ARS ARA.

Une importante démarche interne poursuivie par l'ARS ARA en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap est présentée. Elle a reçu un avis favorable à l'unanimité des élus du comité d'agence et des conditions de travail.

La **CFDT**, au-delà de la présentation et de l'incitation à faire, demande un appui de la DRH ministérielle auprès des ARS pour qu'elles développent toutes ce type de démarche. La question d'un accord national cadre se pose, la situation dans les ARS étant très différente, voire parfois très en retrait par comparaison à cette démarche exemplaire et volontariste.

. Campus managérial : offre de service, bilan et perspectives - Point reporté.

. Point d'information sur la complémentaire santé - Point reporté.

La séance est levée à 18h.

Vos représentants CFDT : Cathy AUGER-DUBOIS (ARS PDL)
Christophe BORIES (ARS NA)
Gaëlle HUMBERT (ARS IDF)
Laurent PETELET (ARS ARA)
Monique MELLAT (ARS IDF)
Albert BERTRANET (ARS GE)
Sylvain PLEYBER (ARS Bretagne)
Georges AMARANTHE (ARS Normandie)
Stéphane RUELLE (ARS PDL)
Mourad ABED (ARS ARA)

**Pour toutes questions, remarques, observations, difficultés,
vos représentants CFDT sont à vos côtés.**